

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2026

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10Date de la convocation
9/02/2026APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE (CFU) 2025 DU
BUDGET COMMUNALDélibération n°7-2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, CHARDON Francis, DAURON Régis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Secrétaire de séance : M. BUTTIEU Philippe

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Faye,

Vu le CFU 2024 de la commune de Faye,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur DAURON Régis

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

		investissement	fonctionnement	total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	105 059,48	168 781,58	273 841,06
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Dépenses réalisées	70 986,55	126 478,20	197 464,75
	Restes à réaliser	0	0	0
Résultats antérieurs reportés		36 536,98	136 668,34	173 205,32

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 2 464,05	178 971,72	176 507,67
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 2 464,05	178 971,72	176 507,67

Madame le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

➤ Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- APPROUVER le CFU 2025 de la commune de Faye

- DONNER pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,

Annette GARNIER



Le président de séance
M. Régis Daufon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



V - ARRETE ET SIGNATURES

V

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0
 Date de convocation : 09/02/2026

Présenté par, **DAURON Régis**
à FAYE, le 02/03/2026.



Délibéré par le conseil municipal réuni en session ordinaire,
à FAYE, le 02/03/2026.

Les membres du conseil municipal.

BUTTEU Philippe

DAURON Régis

CHARDON Francis

DRUAIS Joël

LANCELIN Aurélien







LUCAS Nathalie

NEDELEC Frédéric

PERCHE Francis

SAVOIRE Emmanuel






Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet le 09/03/2026 Maire, compte tenu de la transmission en _____ préfecture, le 07/03/2026

Publication et de la publication le 09/03/2026 à Faye, le 07/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



FAYE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Comptable(s)

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 30/01/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BOURGUEIL Florence (1018483271-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

DUPIN Gilles (1013689392-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 02/03/2026 par l'organe délibérant.

GARNIER ANNETTE (agarnier15-xt), LE MAIRE ANNETTE GARNIER

A DDFIP DE LOIR-ET-CHEER, le 26/02/2026

A VENDOME, le 27/02/2026

A FAYE, le 05/03/2026



*de service de service
ST. BOUTIER P.*

*de service de service,
et, Deman Régis*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

M GILLES DUPIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

II

B1

Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 04					
total chapitre 20					
total chapitre 204					
2115		51 012,96		51 012,96	
21311		1 423,20		1 423,20	
21621		9 100,00		9 100,00	
total chapitre 21	107 100,02	61 536,16		61 536,16	45 563,86
total chapitre 22					
total chapitre 23					
Total des dépenses d'équipement	107 100,02	61 536,16		61 536,16	45 563,86
total chapitre 10					
total chapitre 13					
1641		9 450,39		9 450,39	
total chapitre 16	9 451,00	9 450,39		9 450,39	0,61
total chapitre 18					
total chapitre 26					
total chapitre 27					
Total des dépenses financières	9 451,00	9 450,39		9 450,39	0,61
total					
Total des dépenses réelles d'investissement	116 551,02	70 986,55		70 986,55	45 564,47
total chapitre 040					
total chapitre 041					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente en délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

							II
							B1
Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)		
Total des dépenses d'investissement en investissement							
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	116 551,02	70 986,55		70 986,55	45 564,47		
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 536,98						
Total des dépenses de la section d'investissement	153 088,00	70 986,55		70 986,55	82 101,45		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II - EXECUTION BUDGETAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

II

B2

Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 18					
1321 Etat et établissements nationaux		3 640,00		3 640,00	
1323 départements		17 092,00		17 092,00	
13251 GFP de rattachement		17 800,00		17 800,00	
1328 Autres		3 000,00		3 000,00	
13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux		12 753,24		12 753,24	
total chapitre 13	49 500,00	54 285,24		54 285,24	-4 785,24
total chapitre 16					
total chapitre 20					
total chapitre 204					
total chapitre 21					
total chapitre 22					
total chapitre 23					
10222 F.C.T.V.A.		14 237,26		14 237,26	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		36 536,98		36 536,98	
total chapitre 10	50 774,00	50 774,24		50 774,24	-0,24
total chapitre 18					
total chapitre 26					
total chapitre 27					
total chapitre 024					
total					
Total des recettes réelles d'investissement	100 274,00	105 059,48		105 059,48	-4 785,48
total chapitre 021	52 814,00				
total chapitre 040					
total chapitre 041					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Recettes d'investissement - Vue détaillée

		II				
		B2				
Chapitre Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
	<i>Total des recettes d'ordre en investissement</i>	52 814,00				52 814,00
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	153 088,00	105 059,48		105 059,48	48 028,52
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
	Total des recettes de la section d'investissement	153 088,00	105 059,48		105 059,48	48 028,52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Etat des RAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 041-214100110-20260302-7-2026-BF
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation



Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES									
Ch. 011	Charges à caractère général				94 975,00	42 080,81			
Art. 6011	Matières premières et fournitures autres que terra								
Art. 60222	Produits d'entretien								
Art. 60611	Eau et assainissement				500,00	81,81			
Art. 60612	Energie - Electricité				10 000,00	7 166,74			
Art. 60618	Autres fournitures				1 000,00				
Art. 60623	Alimentation					66,19			
Art. 60631	Fournitures d'entretien				1 700,00	642,41			
Art. 60632	Fournitures de petit équipement				1 000,00	614,80			
Art. 60633	Fournitures de voirie				1 500,00	850,65			
Art. 6064	Fournitures administratives				1 000,00	85,28			
Art. 6068	Autres matières et fournitures					95,70			
Art. 611	Contrats de prestations de services				1 500,00				
Art. 61228	Autres								
Art. 615221	Batiments publics				8 000,00	1 610,40			
Art. 615228	Autres batiments								
Art. 615231	Variété				22 525,00	12 401,53			
Art. 615232	Réseaux				5 000,00	937,86			
Art. 61558	Autres biens mobiliers				5 000,00	166,00			
Art. 6156	Maintenance				3 000,00	4 814,75			
Art. 6161	Multirisques				3 500,00	2 867,79			
Art. 617	Etudes et recherches				2 000,00				
Art. 6182	Documentation générale et technique				1 000,00	143,70			

Etat des RAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 041-214100814 20260302-7-2026-B
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation



Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
Art. 6184	Versements à des organismes de formation				500,00				
Art. 6188	Autres frais divers				3 000,00	570,22			
Art. 62268	Autres honoraires, conseils				5 000,00				
Art. 6228	Divers				3 000,00				
Art. 6231	Annonces et insertions					161,42			
Art. 6232	Fêtes et cérémonies				8 000,00	5 686,17			
Art. 6236	Catalogues et imprimés				500,00				
Art. 6238	Divers				1 500,00				
Art. 6261	Frais d'affranchissement				500,00				
Art. 6262	Frais de télécommunications				1 200,00	907,99			
Art. 627	Services bancaires et assimilés								
Art. 6281	Concours divers (cotisations)				1 000,00	1 054,84			
Art. 6283	Frais de nettoyage des locaux				1 500,00	507,60			
Art. 6284	Redevances pour services rendus				1 000,00	528,36			
Art. 6288	Autres								
Art. 63512	Taxes foncières				50,00	45,00			
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés				31 928,00	24 334,10			
Art. 6218	Autre personnel extérieur					2 730,22			
Art. 6332	Cotisations versées au F.N.A.L.				500,00	9,30			
Art. 6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT				500,00	179,02			
Art. 6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations				300,00				
Art. 64111	Rémunération principale				16 000,00	15 216,43			
Art. 64113	NBI				1 000,00				
Art. 64118	Autres indemnités				529,00				
Art. 64131	Rémunérations				6 000,00				

Etat des RAR

Code	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
Art. 6451				2 000,00	1 540,17			
Art. 6453				3 000,00	3 187,60			
Art. 6455				1 000,00	1 291,36			
Art. 6456				400,00	180,00			
Art. 6471				200,00				
Art. 6485				500,00				
Ch. 014				16 649,00	16 649,00			
Art. 739221				16 649,00	16 649,00			
Art. 7398								
Ch. 023				52 814,00				
Art. 023				52 814,00				
Ch. 65				77 550,00	39 943,58			
Art. 65111								
Art. 65211								
Art. 65311				20 000,00	19 001,95			
Art. 65313				2 000,00	2 636,37			
Art. 65314				2 000,00				
Art. 65315				750,00				
Art. 655238								
Art. 65561				2 000,00				
Art. 65568				1 500,00				
Art. 65598				4 000,00				
Art. 657341				30 000,00	14 062,17			
Art. 657348				1 000,00	470,00			
Art. 657351								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 041-21410010-20260302-7-2026-01
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation



Etat des RAR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 041-214100410-20260302-7-2026-01-01
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026
 Pour l'autorité compétente par délégation



Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
Art. 732221	Fonds de péréquation des ass. com. et intercom.				2 600,00	2 804,00			
Art. 73223	Fonds départ. DMT pour com -5000 hab.				10 000,00	15 825,15			
Ch. 731	Impositions directes				76 000,00	81 330,00			
Art. 73111	Impôts directs locaux				76 000,00	81 057,00			
Art. 73118	Autres contributions directes					273,00			
Art. 7318	Autres								
Ch. 74	Dotations et participations				35 119,66	41 907,69			
Art. 74111	Dotation forfaitaire				15 000,00	16 126,00			
Art. 741121	Dotation de solidarité rurale				5 000,00	9 510,00			
Art. 741127	Dotation nationale de péréquation				1 000,00	354,00			
Art. 742	Dotations aux élus locaux				4 752,00	4 819,00			
Art. 744	FCTVA				1 357,00	1 357,16			
Art. 7458	Autres				0,66				
Art. 74718	Autres								
Art. 74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières					1 709,00			
Art. 74836	Attrib. fonds départemental de la TP				8 000,00	7 702,53			
Art. 748388	Autres								
Art. 7484	Dotation de rattachement					410,00			
Ch. 75	Autres produits de gestion courante					2 309,94			
Art. 752	Revenus des immeubles					1 120,60			
Art. 75738	Autres								
Art. 75813	Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires								
Art. 75888	Autres					1 189,34			
Ch. 76	Produits financiers					0,66			
Art. 761	Produits de participations					0,66			

Etat des RAR

Code	Libellé	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
INVESTISSEMENT									
DEPENSES									
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r				153 088,00	34 372,53			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement r				36 536,98	70 366,44			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées				9 451,00	9 450,39			
Art. 1641	Emprunts en euros				9 451,00	9 450,39			
Ch. 20	Immobilisations incorporelles								
Art. 2051	Concessions et droits similaires								
Ch. 21	Immobilisations corporelles				107 100,02	61 536,16			
Art. 2115	Terrains bâtis					51 012,96			
Art. 2116	Cimetières								
Art. 2128	Autres agencements et aménagements								
Art. 21311	Bâtiments administratifs					1 423,20			
Art. 21316	Equipements du cimetière								
Art. 21351	Bâtiments publics				55 000,00				
Art. 2151	Réseaux de voirie				25 000,00				
Art. 21534	Réseaux d'électrification								
Art. 2158	Autres installations, matériel et outillage techni								
Art. 21621	Biens sous-jacents				14 100,00	9 100,00			
Art. 21728	Autres agencements et aménagements				1 500,00				
Art. 217311	Bâtiments administratifs				10 000,00				
Art. 21838	Autre matériel informatique								
Art. 21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire				1 500,02				
Art. 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers								
Art. 2188	AUTRES								

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-21410081-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Etat des RAR

Code	Prop.	Report	Vote	Budget Cumulé	Réalisations	Engagé	Reste à réaliser calculés	Reste à réaliser
RECETTES				153 088,00	105 059,48			
Ch. 021								
Art. 021				52 814,00				
Ch. 040				52 814,00				
Art. 1068								
Ch. 10				50 774,00	50 774,24			
Art. 10222				14 237,02	14 237,26			
Art. 10226								
Art. 1068				16 536,98	36 536,98			
Ch. 13				49 500,00	54 285,24			
Art. 1311								
Art. 1313								
Art. 13141								
Art. 1321					3 640,00			
Art. 1323				16 000,00	17 092,00			
Art. 13251				20 000,00	17 800,00			
Art. 1328					3 000,00			
Art. 1345								
Art. 13461				10 000,00	12 753,24			
Art. 1382				3 500,00				



Le 26 janvier 2026

Le Maire, Annette GARNIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-2141000-10-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





FAYE - BUDGET PRINCIPAL

Note de présentation brève et synthétique

Du budget primitif 2026 –

Comptabilité M57 développée

L'article L2313-1, L 3313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

I .Contexte général

Populations légales (source Insee)

Population municipale au 1^{er} janvier 2026 : 216

Population comptée à part au 1^{er} janvier 2026 : 10

Population totale au 1^{er} janvier 2026 : 226

La commune de Faye est passée à la comptabilité M57 développée depuis le 1er janvier 2022. La commune a signé une convention pour la dématérialisation des « actes » avec les services de la Préfecture afin d'être en procédure dématérialisée pour les délibérations et budgets.

Produits des impôts de l'année 2026

Les bases d'imposition de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti évoluent chaque année. La commune quant à elle a décidé de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncier non bâti : 40,72 %
- Taxe foncier bâti : 40.74 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2023 soit 13.23 %.

II .Priorités du budget

L'objectif est de maîtriser les charges de fonctionnement afin de préserver notre capacité d'autofinancement et maintenir un montant de dépenses correspondant aux besoins de la commune.

Le budget est voté en même temps que le compte administratif de l'année antérieure.

III. Détail des sections

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à €.

1.1 Dépenses de fonctionnement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	Chapitre	BP 2025	BP 2026	variation en €
041-214100810-202603027-2026-BF	01 - Charges de caractère général	94 975		
Accusé certifié exécutoire	012 - Charges de personnel et frais assimilés	31 929		
Réception par le préfet : 09/03/2026 Publication : 09/03/2026	015 - Atténuation de produits	16 649		
Pour l'autorité compétente par délégation	023 - Virements à la section d'investissement	52 814		
	autres charges de gestion courante	77 550		
	charges financières	3471		
	charges exceptionnelles			
		277 388		



1.2 Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2024	BP 2025	variation en €
"002-Résultat de fonctionnement reporté	122 142,09	136 668.56	14 526.47
70 - Produits des services, du domaine			
73 - Impôts et taxes	29 600	29 600	0
731 – Fiscalité locale	75 000	76 000	1 000
74 – Dotations, subventions et participations	35 767	35 119.44	-647.56
75- Autres prod de gestion courante	0,91	0	-0.91
TOTAL	262 510	277 388	

Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 153 088 €.

1.1 Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2024	BP 2025	variation en €
"001" - Solde d'exécution	17 857,51	36 536.98	18 679.47
16 - Emprunts	9 038,00	9 451.00	413
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	0	-1 000
21 - Immobilisations corporelles	104 500,49	107 100.02	2599.53
TOTAL	132 396,00	153 088	

Les travaux d'investissement prévus pour 2025 sont :

- restructuration de la charpente de l'église dernière tranche, restauration du retable et d'une fresque, des travaux de voirie rue du Breuil

1.2 Recettes d'investissement

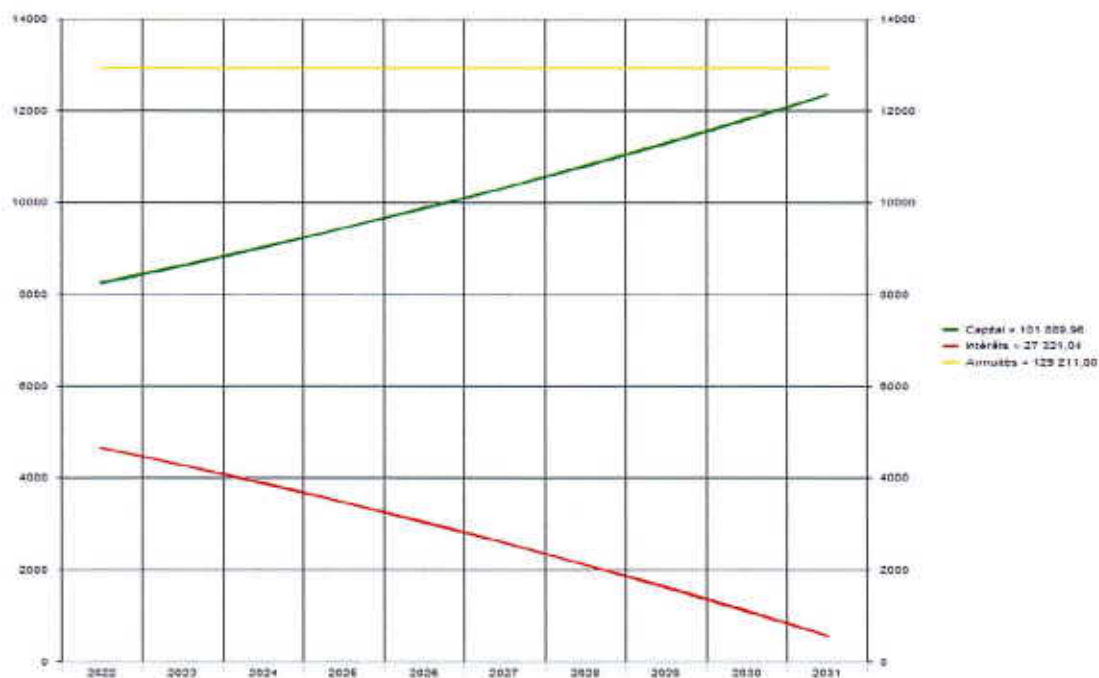
Chapitre	BP 2024	BP 2025	variation en €
021 - Virement de la section de fonctionnement	58 643,00	52 814.00	-5 829
10 - Dotations, fonds divers et réserves	33 752,51	50 774.00	17 021.49
13 – Subventions d'investissement	40 000,49	49 500	9 499.51
001 – Excédent antérieur reporté		0	
TOTAL	132 396.00	153 088	

IV. Endettement de la commune

01/05/2007	200 000,00	3 072,06	9 849,04	0,00	12 921,10
01/11/2008	190 150,96	4 344,95	8 576,15	0,00	12 921,10
01/11/2009	181 574,81	8 297,97	4 623,13	0,00	12 921,10
01/11/2010	176 951,68	8 086,69	4 834,41	0,00	12 921,10
01/11/2011	172 117,27	7 865,76	5 055,34	0,00	12 921,10
01/11/2012	167 061,93	7 634,73	5 286,37	0,00	12 921,10
01/11/2013	161 775,56	7 393,14	5 527,96	0,00	12 921,10
01/11/2014	156 247,60	7 140,52	5 780,58	0,00	12 921,10
01/11/2015	150 467,02	6 876,34	6 044,76	0,00	12 921,10
01/11/2016	144 422,26	6 600,10	6 321,00	0,00	12 921,10
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 01/11/2017	138 101,26	6 311,23	6 609,87	0,00	12 921,10
041-214100810-20260202-7-2026-BF 01/11/2018	131 491,39	6 009,16	6 911,94	0,00	12 921,10
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 01/11/2019	124 579,45	5 693,28	7 227,82	0,00	12 921,10
01/05/2020	117 351,63	5 362,97	7 558,13	0,00	12 921,10
Réception par le préfet - 09/03/2026 Publication - 09/03/2026 01/05/2021	109 793,50	5 017,56	7 903,54	0,00	12 921,10
01/05/2022	101 889,96	4 656,37	8 264,73	0,00	12 921,10
Pour l'autorité compétente par délégation 01/05/2023	93 625,23	4 278,67	8 642,43	0,00	12 921,10
	84 982,80	3 883,71	9 037,39	0,00	12 921,10
	75 945,41	3 470,71	9 450,39	0,00	12 921,10
	66 495,02	3 038,82	9 882,28	0,00	12 921,10
	56 612,74	2 587,20	10 333,90	0,00	12 921,10
	46 278,84	2 114,94	10 806,16	0,00	12 921,10
	35 472,68	1 621,10	11 300,00	0,00	12 921,10
	24 172,68	1 104,69	11 816,41	0,00	12 921,10
01/05/2031	12 356,27	564,83	12 356,27	0,00	12 921,10



ÉTAT PRÉVISIONNEL DE LA DETTE - 50600 COMMUNE DE FAYE



V. Niveau des taux d'imposition

Après avoir voté, le conseil municipal fixe les taux suivants pour 2026 :

- Taxe foncier non bâti : 40,72 % - Taxe foncier bâti : 40,74 %
- Taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2026 soit 13,23 %.

VI. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Catégorie B : 1 agent à temps non complet
 - 1 rédacteur territorial fonction secrétaire de mairie 12/35^{ème}

Les charges de personnel restent égales depuis plusieurs années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait le 2 mars 2026

Le Maire, Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20260302-7-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

